



Fiche d'inscription

VACANCES DE FÉVRIER 2012

- ALSH 3/6 ANS ALSH 6/10 ANS ALSH 11/13 ANS

Identité de l'enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : Masculin Féminin

Réservation

Veuillez choisir la ou les semaine(s) à l'ALSH (cochez la case correspondante)

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT	
1 ^{ère} Semaine du Lundi 27 Février au Vendredi 02 Mars 2012	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} Semaine du Lundi 05 au Vendredi 09 Mars 2012	<input type="checkbox"/>

Acceptez-vous que votre enfant soit photographié lors des activités ? OUI NON

Pour les familles ayant droit aux LEA ou MSA, la feuille du quotient familial CAF ou celle de la prise en charge MSA doit nous être transmise **impérativement** à l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs, faute de quoi nous ne pourrions vous appliquer la prise en charge accordée par l'organisme (CAF, MSA).

Mode de règlement envisagé (cochez la case correspondante):

- Chèques vacances Bons MSA
 LEA Tickets CESU Autre

En cas d'absence de votre enfant pour maladie, le certificat médical doit être fourni avant la fin des vacances scolaires.

En cas de désistement les parents doivent prévenir par mail, fax ou courrier daté, le secrétariat du Service Education Jeunesse au plus tard 15 jours avant le démarrage de l'accueil de loisirs (soit au plus tard le vendredi 10 Février). Dans ce cas, la semaine réservée ne sera pas facturée. Passé ce délai, elle ne sera pas déduite de votre facture.

Fait à Pelissanne, le / /

Signature des parents :

Annulation

Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant, déclare annuler la période d'accueil de loisirs du / / au / /

Fait à Pelissanne, le / /

Signature des parents :

Réservé au Service :
Visé par le SEJ le :
..... / /



Service Education et Jeunesse
26 Avenue Frédéric Mistral
13 330 PELISSANNE
☎ 04 90 55 32 92 / ☎ 04 90 55 45 47
E-mail : sej@ville-pelissanne.fr